

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE L'INDUSTRIE

pour renforcer la politique
industrielle de la Wallonie

30 Juin 2017

Table des matières

Synthèse.....	3
Objectifs et composition du Conseil de l'Industrie.....	6
Chapitre 1 : L'industrie au cœur de l'économie	8
La politique industrielle dans le contexte européen.....	8
La désindustrialisation et la tertiarisation de l'économie : deux phénomènes qui vont de pair.....	10
L'industrie : facteur essentiel d'innovation.....	12
L'industrie : facteur de productivité et de croissance de demain.....	12
L'industrie : facteur essentiel de l'internationalisation de l'économie	13
L'importance de l'industrie de par ses effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie	13
Industrie et services : deux secteurs qui évoluent en symbiose et au-delà du clivage habituel	14
L'industrie : au cœur de chaînes de valeur mondialisées	15
Chapitre 2 : La politique industrielle wallonne au cœur du Plan Marshall.....	17
Chapitre 3 : Une politique industrielle wallonne renforcée.....	19
Chapitre 4 : Conditions de réussite pour garantir un climat favorable à l'industrie.....	22
Chapitre 5 : Les axes majeurs pour renforcer la politique industrielle wallonne	25
Axe I : Le capital humain	26
Axe II : L'innovation.....	29
Axe III : Les chaînes de valeur	31
Chapitre 6 : Conclusions	34
Références	36

Synthèse

Alors que nous sommes confrontés à de profonds changements économiques (tertiarisation, fragmentation et mondialisation des processus de production de biens et services...), **l'industrie** se doit d'être **au cœur de notre économie**. En effet, l'industrie reste un facteur clé de notre développement économique, pour innover, pour améliorer notre productivité, pour construire la croissance de demain et pour exporter davantage. De par ses importants effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, l'industrie est porteuse de création de valeur ajoutée, d'emploi et de prospérité pour notre territoire.

Afin d'**améliorer la compétitivité de notre tissu industriel**, le Conseil wallon de l'Industrie, présidé par Yves Prete, a réuni vingt industriels pour formuler des recommandations au Gouvernement wallon **pour renforcer la politique industrielle de la Wallonie** en parallèle des actions déjà mises en œuvre (Plan Marshall, Digital Wallonia, Small Business Act...).

A cette fin, le Conseil a fixé **4 objectifs ambitieux** à atteindre à l'horizon 2030 :

	2005	2010	2015*	2030
Augmenter le poids de l'industrie				
PIB	17.3%	16.2%	14.2%	20%
Investissement	16.9%	15.6%	14.9%	20%
Exportations	64.1%	66.2%	60.2%	75%
Créer de l'emploi par ses effets d'entraînement sur le tissu économique				
Taux d'emploi (20-64)	61.6%	62.2%	61.5%	75%

Note: * la dernière année disponible est 2014 pour l'investissement et 2013 pour les exportations de biens et services.

Source: BNB et Eurostat.

Pour ce faire, il formule, tout d'abord, trois **recommandations générales** afin de :

- **Globaliser les différents plans de développement économique** autour de **projets mobilisateurs** pour l'écosystème régional ;
- **Renforcer la vision régionale de la politique industrielle** ;
- **Faire des pôles de compétitivité le catalyseur de la politique industrielle wallonne**, en harmonie avec les institutions déjà en place, car ils ont l'avantage d'être transversaux et de concentrer les efforts publics et privés dans les domaines d'excellence de la Région.

Le Conseil de l'Industrie souligne les **conditions de réussite pour garantir un climat favorable à l'industrie** autour de huit mesures qui impliquent différents niveaux de pouvoirs :

- **Garantir des règles de concurrence loyale** au sein de l'Union européenne et avec le reste du monde ;
- **Maintenir la compétitivité** coûts de nos entreprises en garantissant des **coûts du travail** comparables à nos partenaires commerciaux ;
- **Adapter le marché du travail** aux nouvelles réalités économiques ;

- **Mettre en place un plan stratégique sur l'énergie** couvrant la production, le transport, la distribution et la consommation afin d'en réduire le coût ;
- **Simplifier la fiscalité économique** régionale et locale et soutenir une fiscalité belge propice au développement économique ;
- **Développer une administration 4.0** pour améliorer la qualité des relations entre les entreprises et les institutions publiques ;
- **Maintenir un climat social serein ;**
- **Garantir une politique économique stable.**

L'industrie étant exposée plus que tout autre secteur à la concurrence internationale, renforcer sa compétitivité est capital. Cependant, la compétitivité de l'industrie wallonne ne peut se résumer qu'à une question de coûts et se doit, pour être durable, d'être fondée sur des bases solides. C'est dans cette optique que le Conseil de l'Industrie propose **13 mesures phares autour de 3 axes de progrès majeurs pour un tissu industriel compétitif.**

I. Le capital humain : renforcer les compétences nécessaires à l'industrie de demain

1. **Améliorer l'attractivité des études scientifique et techniques** en informant davantage sur ces métiers pour donner le goût de l'industrie et de l'entreprise dès le plus jeune âge, en renforçant l'enseignement des mathématiques et des sciences (via notamment un tronc commun polytechnique)...
2. **Renforcer l'enseignement en alternance et les stages** en généralisant les stages à tous les niveaux de l'enseignement à finalité professionnelle, en promouvant l'alternance partout où cela est possible, en visant une filière d'excellence dans une optique d'orientation positive, en améliorant l'offre de stages et en allongeant leur durée...
3. **Renforcer les compétences linguistiques et la culture internationale** en organisant l'apprentissage d'une deuxième langue dès la maternelle, en encourageant l'immersion pour le plus grand nombre, en améliorant la formation des enseignants...
4. **Organiser l'offre d'enseignement et de formation de manière plus efficiente pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail** en encourageant les coopérations entre les établissements pour atteindre une masse critique dans les filières technologiques (via notamment une expérience pilote pour les ingénieurs industriels), en privilégiant les filières porteuses d'emploi dans l'orientation des jeunes, en renforçant l'adéquation de la formation de la main d'œuvre avec les besoins du marché du travail...
5. **Développer les synergies entre les pôles de compétitivités** et les centres de compétence et l'enseignement supérieur, en complément des secteurs professionnels et des organisations d'entreprises.

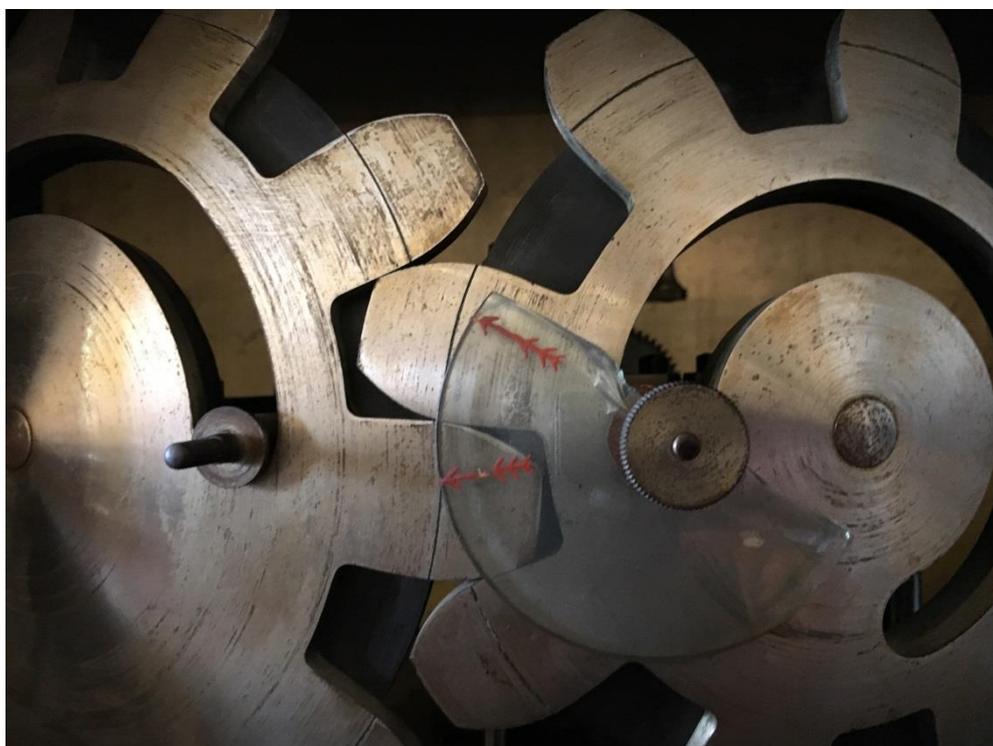
II. L'innovation : renforcer la dynamique de spécialisation intelligente

6. **Décloisonner la recherche en amont réalisée** dans les universités, les hautes écoles, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines des pôles de compétitivité en créant des centres de recherches interuniversitaires pour disposer d'une masse critique importante visant l'excellence mondiale.
7. **Amplifier la valorisation de l'innovation en aval** en stimulant les synergies entre acteurs (via notamment une interface interuniversitaire unique et professionnelle), en mettant à disposition des acteurs économiques les résultats de recherche financées par les pouvoirs publics et non encore exploités, en poursuivant la simplification des mécanismes de soutien à l'innovation.
8. **Stimuler l'excellence industrielle** en accélérant la transformation numérique et la robotisation de l'industrie 4.0 autour de trois piliers d'innovation : produits, processus et business.

III. Les chaînes de valeur : renforcer l'ancrage de l'industrie dans l'écosystème et à l'international

9. **Mieux comprendre les chaînes de valeur des entreprises wallonnes** pour stimuler les effets d'entraînement entre les secteurs d'activité et entre les grandes et petites entreprises.
10. **Augmenter l'ancrage wallon des chaînes de valeur** pour renforcer l'industrie comme vecteur de développement régional en sensibilisant les entreprises à travailler avec les entreprises locales (via les pôles, les outils financiers publics, les fédérations sectorielles par exemple), en stimulant le tissu de sous-traitants locaux, en favorisant le développement de PME de taille moyenne et à potentiel de croissance...
11. **Mettre en place une cellule de coordination des pôles de compétitivité** au sein des outils économiques pour faciliter le montage de projets non seulement en matière de recherche mais aussi au niveau financier.
12. **Développer l'industrie circulaire** comme vecteur de développement durable en organisant un guichet unique pour les entreprises, en levant les obstacles réglementaires, en repensant l'organisation des activités économiques via notamment les zonings industriels.
13. **Renforcer les compétences des entreprises en commerce extérieur** pour que l'industrie soit un vecteur de développement international

Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés, il est proposé de mettre en place un **Comité restreint de l'Industrie** (à l'image du Conseil du Numérique) ayant pour objectif d'**assurer une bonne gouvernance et une mise en œuvre efficace** des mesures proposées. Par ailleurs, les membres du Conseil de l'Industrie inciteront les acteurs industriels à se mobiliser et à engager les moyens et les efforts nécessaires à une amélioration durable de la compétitivité de notre tissu industriel.



Objectifs et composition du Conseil de l'Industrie

En date du 24 mai 2016, le Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, Jean-Claude Marcourt, a mis place le Conseil wallon de l'industrie. Son objectif est de fournir des recommandations concrètes d'actions au Gouvernement pour renforcer sa politique industrielle et la faire évoluer pour répondre aux grands enjeux de demain notamment en termes numériques, énergétiques, environnementaux et sociétaux.

Il vise à **renforcer la compétitivité du tissu industriel wallon** en complétant ou renforçant les actions que le Gouvernement wallon a déjà mises en œuvre (Plan Marshall, Digital Wallonia, Small Business Act...). Pour ce faire, le Conseil a décidé de concentrer ses réflexions en évitant de se focaliser sur :

- les sujets qui ne relèvent pas des compétences régionales. Néanmoins, des considérations générales sur les compétences relevant d'autres niveaux de pouvoir ont été discutées et analysées.
- des problématiques qui sont de nature trop spécifiques à un seul secteur (et qui ne sont pas suffisamment transversales à l'ensemble du tissu économique) ou qui concernent une catégorie restreinte d'entreprises.

Composition du Conseil de l'Industrie

Prénom	Nom	Titre	Société
Thierry	CASTAGNE	Directeur général	AGORIA Wallonie
Philippe	CLAESSENS	Administrateur délégué	HERSTAL group S.A.
Bernard	DELVAUX	Administrateur délégué	SONACA
Thierry	GEERTS	CEO	Google Belgium S.A.
Jean-Pierre	HANSEN		
Thierry	HUET	CEO	DESOBRY S.A.
Christian	JOURQUIN		
Pascal	LIZIN	Director Governmental and Public Affairs	GSK
Didier	MALHERBE	Administrateur délégué	UCB Belgium
Jean-Luc	MAURANGE	Administrateur délégué	CMI DEFENCE
Marcel	MILLER	Président	ALSTOM Belgium Transport
Pierre	MOTTET	Chairman of Board	IBA
Yves	NOEL	Président du Conseil des PME	NMC S.A.
Yves	PRETE	Président	UWE
Marc	RAISIERE	Président du Comité de direction	Belfius
Vincent	REUTER	Administrateur délégué	UWE
Pierre	RION	Président du Conseil du Numérique	Conseil du Numérique
Jean-Christophe	TELLIER	CEO	UCB
Olivier	VANDERIJST	Président du Comité de direction	SRIW
Luc	VANSTEENKISTE	Président du Jury des Pôles	
Erwin	WUYTS	CEO	LUTOSA S.A.

Sept réunions se sont tenues. Le Conseil était présidé par Yves PRETE et le secrétariat était réalisé par la Cellule d'analyse économique et stratégique de la SOGEPA.

Le Rapport est structuré en six chapitres. Le Chapitre 1 souligne la place importante de l'industrie au cœur de l'économie. Le Chapitre 2 résume la politique industrielle menée en Wallonie autour du Plan Marshall. Le Chapitre 3 présente les recommandations générales du Conseil de l'industrie ainsi que les objectifs poursuivis. Les propositions d'actions sont présentées dans les Chapitres 4 et 5 qui traitent, respectivement, des conditions nécessaires pour garantir un climat favorable à l'industrie et des trois axes visant à renforcer le tissu industriel wallon. Le Chapitre 6 conclut et propose une gouvernance pour le suivi de ces recommandations.



Chapitre 1 : L'industrie au cœur de l'économie

La politique industrielle dans le contexte européen

L'intérêt porté à la politique industrielle a été renforcé depuis la crise de 2008. Une des raisons est que le phénomène de mondialisation s'est développé en parallèle de l'apparition de règles supranationales œuvrant en faveur d'un processus de libre échange limitant l'intervention publique. Dans le même temps, la mondialisation a entraîné le développement d'un processus de production à travers le monde qui a remis fondamentalement en question l'efficacité des politiques industrielles nationales traditionnelles (Guillou et Nesta, 2011). Ainsi, même si un des objectifs du Conseil Européen de Lisbonne en mars 2000 était de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » à l'horizon 2010 et que la volonté de mener une politique permettant l'émergence d'une économie de la connaissance basée sur l'innovation, la compétitivité et favorisant la R&D était affirmée, la référence à une politique industrielle n'était nulle part expressément et spécifiquement citée.

La crise financière sans précédent de 2008 a nuancé l'image négative d'une politique industrielle menée par un Etat interventionniste qui interviendrait de manière non efficiente et incondionnelle dans des secteurs en déclin contrairement aux marchés et a justifié le retour à des politiques industrielles. Par ailleurs, dans le même temps, les pays émergents ont continué à pratiquer une politique industrielle souvent agressive et en contradiction avec les règles du commerce mondial (voir l'exemple récent du dumping chinois sur les produits métallurgiques – Commission 2016).

La politique industrielle contemporaine ne consiste plus à fournir des aides de manière incondionnelle à un secteur¹ mais plutôt d'offrir un cadre optimal au développement de la recherche et de l'innovation (par exemple sur des activités technologiques stratégiques) dont les résultats pourront bénéficier à l'ensemble de l'économie. Par ailleurs, les entreprises doivent tirer profit de la mondialisation du processus de production pour exploiter des niches d'activités où elles ont un avantage concurrentiel. Dans ce domaine, l'Union Européenne est déjà à elle seule un laboratoire expérimental. C'est dans ce cadre qu'ont été développées les stratégies régionales de spécialisation intelligente.

Une autre justification de la résurgence de la politique industrielle est que cette crise a accentué la perception que l'on peut avoir du phénomène de désindustrialisation à travers de très fortes pertes d'emplois et, dans une moindre mesure, un recul de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée totale d'une économie. L'industrie représente environ 15% du PIB européen. Même si le recul de l'emploi industriel est presque entièrement compensé par une hausse de l'emploi dans les services, la Commission Européenne rappelle que l'industrie est essentielle pour au moins trois raisons :

- l'industrie est prépondérante dans les exportations² ;
- elle réalise la plus grande partie de la recherche privée et de l'innovation ;
- elle fournit des emplois hautement qualifiés.

¹ Ce qui est du reste proscrit depuis l'Accord sur les subventions et mesures compensatoires annexé à l'accord GATT de Marrakech de 1994

² Ce chiffre est à nuancer du fait du morcellement du processus de production qui fait que, si le produit final exporté appartient en général au secteur industriel, de multiples secteurs – notamment de services – interviennent dans le processus de production.

Depuis 2005, la Commission Européenne marque un nouvel intérêt pour la politique industrielle et a publié diverses communications visant à développer une nouvelle politique industrielle européenne. La communication d'octobre 2010 intitulée « Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation » plaçait la compétitivité industrielle et le développement durable au cœur du débat. Celle-ci proposait une nouvelle approche de la politique industrielle, plus intégrée, plus ouverte, prenant en compte la variété des défis qui se posent à l'industrie européenne. Cette approche visait à combiner les dimensions horizontale et sectorielle, interne et externe, de la politique industrielle, permettant ainsi d'appréhender l'ensemble des chaînes de valeur. De nombreuses mesures et initiatives ont été proposées pour concrétiser les objectifs de cette nouvelle politique, celles-ci portant sur l'amélioration des conditions-cadres et le renforcement du marché intérieur, le soutien à l'innovation industrielle et au clustering, la compétitivité externe, l'anticipation et la gestion des mutations industrielles, ou encore le lancement d'une série d'initiatives sectorielles ciblées.

Dans sa communication d'octobre 2012 (« Une industrie européenne plus forte au service de la croissance et de la relance économique »), la Commission a réprécisé ses intentions : renforcer et accélérer les réformes en cours en termes de politique industrielle. Une autre communication de janvier 2014 (« Pour une renaissance industrielle européenne ») rappelle les lignes centrales des précédentes communications, à savoir l'importance de réaliser l'intégration du marché européen, qu'il s'agisse de l'intégration des réseaux (réseaux d'information, d'énergie et de transports), de l'intégration des marchés des biens et services ou de l'environnement des entreprises par le biais du cadre réglementaire et de l'administration publique de l'Union. Ces éléments sont importants car les autres initiatives stratégiques sont susceptibles d'avoir un effet non négligeable sur la compétitivité du secteur industriel. Il est également rappelé la nécessité pour l'Europe de développer les technologies de pointe et d'accompagner les mutations industrielles à venir, réaffirmant que les principaux vecteurs de compétitivité de l'industrie de l'Union continueront à résider dans l'innovation et le progrès technologique. La formation et le capital humain jouent en ce sens un rôle central. Ces vecteurs de compétitivité sont présentés comme essentiels car l'Europe ne dispose pas d'autant de ressources naturelles que la plupart des pays émergents et elle ne peut pas non plus cibler ses politiques sur des coûts salariaux bas. Des domaines d'actions prioritaires s'inscrivant dans une logique de chaînes de valeur ont été identifiés : technologies génériques clés, construction et production durables et matières premières, technologies avancées de production, économie biobasée, smart grids, véhicules propres.³

L'intérêt spécifique porté à la santé du secteur industriel⁴ s'explique – en plus du caractère patrimonial historique qu'il peut revêtir dans certaines régions – par le fait que, historiquement, les pays au secteur industriel développé apparaissent comme ceux qui connaissent la plus forte croissance économique. De fait, si la politique industrielle vise à développer la production de biens et de services, la politique industrielle se focalise depuis l'origine sur l'industrie manufacturière car elle est à la source de deux des principaux moteurs de la croissance, à savoir la R&D et les exportations. Si cette observation est indéniablement vraie pour la période jusqu'au sortir de la seconde guerre mondiale, cette précellence est largement à nuancer aujourd'hui puisque c'est désormais le secteur des services qui paraît le plus à

³ Le 29 mai 2017, sur la base d'un ensemble de rapports établis sur le sujet (notamment des conclusions sur le programme de compétitivité industrielle), le Conseil de l'Union Européenne soulignait à travers le communiqué de presse numéro 283/17 le rôle essentiel de l'industrie comme facteur de croissance et d'innovation en Europe. Le Conseil reconnaissait également le caractère crucial du raisonnement en termes de chaînes de valeur intégrées mondialement. Elle invitait également la Commission à mettre en place une politique industrielle à moyen et long terme dans l'optique de la réunion du Conseil européen du printemps 2018. Celle-ci doit être menée en étroite collaboration avec les Etats membres et comprendre une évaluation de l'impact de la politique industrielle dans les initiatives prises depuis 2015.

⁴ Voir notamment les nombreuses références mentionnées dans l'introduction de l'OCDE (2006).

même de créer de l'emploi et de la croissance et la part de l'emploi industriel recule continuellement bien que la production en volume se maintienne.

Cependant, comme évoqué par la Commission (2014), la politique industrielle ne comprend pas l'industrie seule mais il est nécessaire de la considérer en interaction avec tout l'environnement économique : « Loin de se cantonner à l'industrie manufacturière, l'industrie est en interaction avec le tissu économique européen, que ce soit en amont pour les matières premières et l'énergie, ou en bout de chaîne, avec les services aux entreprises (comme la logistique), les services aux consommateurs (comme les services après-vente pour les biens d'équipement) ou le tourisme. Les activités industrielles s'inscrivent dans des chaînes de valorisation de plus en plus denses et complexes qui relient des entreprises de premier plan et des PME de différents secteurs et pays ». Il convient dès lors d'avoir une vision large de la politique industrielle comme une politique de soutien et de développement du tissu économique de la Région.

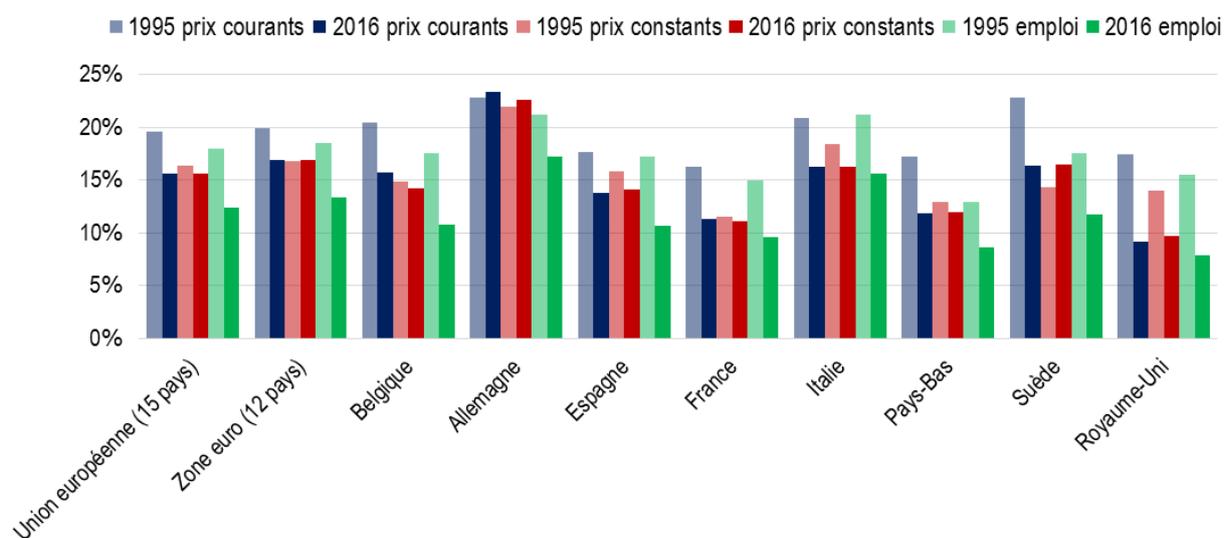
Dans le cadre de ces chaînes de valeur mondialisées, il convient également d'avoir à l'esprit les possibilités de collaboration à l'échelle européenne pouvant aider nos entreprises à se positionner dans le processus de production et l'écosystème d'innovation européen. Cela peut se réaliser par le biais d'initiatives auxquelles la Wallonie et vingt-neuf autres régions ont déjà pris part telle que l'initiative Vanguard⁵ qui vise à piloter une spécialisation intelligente européenne sur la base de coopérations interrégionales orientées vers l'investissement et l'innovation. Du point de vue de la digitalisation, on peut relever une série de projets comme les hubs d'innovation digitale intra-européenne qui pourraient faciliter la diffusion des nouvelles technologies digitales à travers le continent.

La désindustrialisation et la tertiarisation de l'économie : deux phénomènes qui vont de pair

Si les phénomènes de désindustrialisation et de tertiarisation semblent avérés, il faut les nuancer. Si la part de l'emploi industriel dans l'emploi total est effectivement en recul dans la plupart des pays de l'OCDE, cette observation doit être qualifiée de relative plutôt que d'absolue en ce qui concerne la valeur ajoutée. En effet, la production industrielle (en volume) n'a pas cessé de croître puisque la croissance du volume de l'activité est comparable à celle des services marchands et de l'ensemble de l'économie. Autrement dit, si on la mesure à prix constants, le poids des activités industrielles dans l'économie a relativement peu varié au cours des 20 dernières années. En effet, le Graphique 1 montre que la plupart des pays européens ont maintenu leur valeur ajoutée industrielle à prix constants depuis 1995, alors qu'ils ont connu de plus fortes baisses de l'emploi dans le secteur industriel.

⁵ L'initiative Vanguard cherche à créer une nouvelle approche de soutien de l'internationalisation et de la compétitivité de l'industrie européenne en rapprochant les régions (et les clusters) afin de discuter d'objectifs communs et d'identifier des complémentarités, de mieux cartographier les compétences industrielles régionales, de développer des plans d'action stratégiques conjoints (construire une masse critique et des spécialisations complémentaires) et d'aligner les investissements stratégiques en conséquence au vu de cette cartographie.

Graphique 1. Evolution de la part de l'industrie dans le PIB à prix courants et constants et dans l'emploi



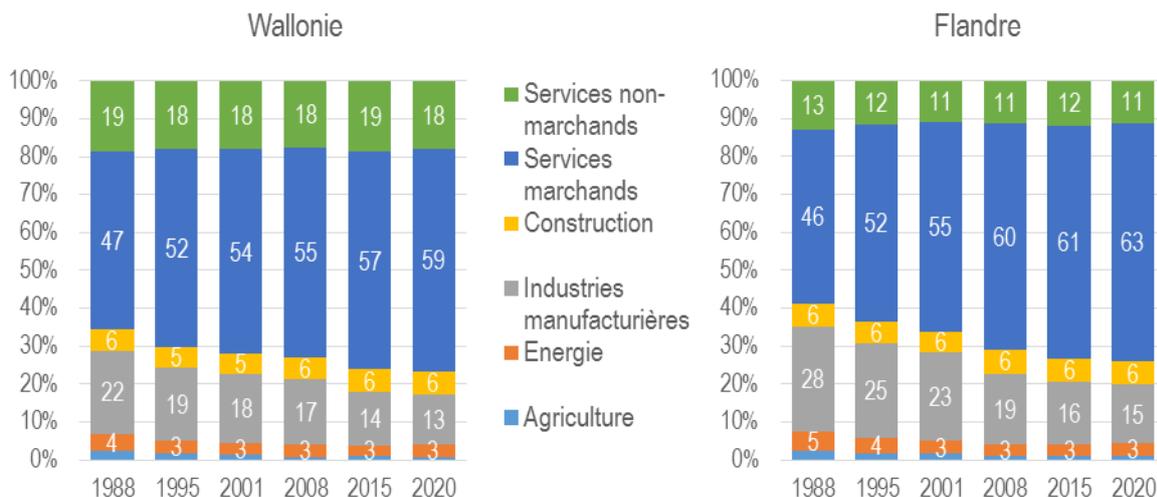
Source : Eurostat.

Le déclin statistique de l'industrie est donc lié à un effet prix. Cela est dû au fait qu'il s'agit d'un secteur caractérisé par une croissance relativement élevée de la productivité et dont les prix n'évoluent que lentement au cours du temps. Ils déclinent même parfois. Cela constitue un contraste avec la plupart des composantes du secteur des services dont la productivité s'accroît plus lentement⁶ et dont les prix augmentent plus rapidement. Cet effet prix conduit au déclin de la part de l'industrie manufacturière en valeur ajoutée mesurée à prix courants alors même que le niveau de production (en volume) continue d'augmenter. Les produits manufacturés sont donc meilleur marché et occupent par conséquent une part plus faible dans le total exprimé en prix courants (voir BNB 2005 et OCDE 2006, 2015). Par ailleurs, si on prend l'exemple des Etats-Unis, la production manufacturière a presque doublé de 1991 jusqu'au début de la crise de 2007/2008 (OCDE 2015). Dans le cas de la France, cette même valeur a doublé sur la période 1970-2007 (Fontagné et al. 2014).

Au niveau de la Wallonie, le Rapport sur l'Economie Wallonne (Caruso et al., 2016) a proposé une analyse macrosectorielle de l'économie qui permet de mieux comprendre l'ampleur de la désindustrialisation et de la tertiarisation au niveau de la valeur ajoutée et de l'emploi. La structure productive de l'économie wallonne s'est profondément modifiée, passant d'une économie industrielle à une économie de services avec une part des services marchands qui a nettement progressé, passant de 46,8% en 1988 à 57,4% de la valeur ajoutée régionale en 2015. En Flandre, cette progression a été encore plus forte, passant sur la même période de 45,9% à 61,4%. Bien que la tendance à la désindustrialisation touche l'ensemble de la Belgique, on observe que la valeur ajoutée industrielle se maintient mieux en Flandre (16,4% en 2015) qu'en Wallonie (14%). Les mêmes tendances s'observent au niveau de l'emploi intérieur. Par ailleurs, ce rapport souligne que la Wallonie souffre d'un potentiel inexploité dans les services aux entreprises, qui est au cœur du déficit de croissance économique par rapport à la Flandre depuis la moitié des années 90.

⁶ Notons que la productivité des services progressera probablement plus rapidement à l'avenir avec l'automatisation croissante qui touche ces activités après avoir considérablement impacté le secteur industriel. En corollaire, il est donc probable que le poids de l'industrie dans l'emploi total pourrait augmenter au vu de la diminution de l'emploi dans les services touchés par ce phénomène (voir par exemple les cas de restructurations récentes dans les services financiers).

Graphique 2. Structure sectorielle des économies wallonne et flamande
(valeur ajoutée brute à prix courants, en %)



Source : Caruso et al. (2016)

Malgré ces observations, **l'industrie reste un facteur clé de notre développement économique**, du fait de la dynamique qu'elle insuffle en termes d'innovation et de recherche et d'effets indirects sur l'économie.

L'industrie : facteur essentiel d'innovation

L'industrie manufacturière est considérée comme déterminante dans la capacité d'un pays à développer de nouvelles technologies. Dans la plupart des pays industrialisés, elle représente la majeure partie des dépenses de R&D (OCDE, 2015). Les résultats de la dernière enquête communautaire sur l'innovation ont souligné que les entreprises industrielles sont parmi les plus innovantes avec celles actives dans les technologies de l'information et de la communication⁷.

Cependant, la part de l'industrie dans l'innovation et la recherche semble décroître en partie au profit de certains secteurs des services et du fait de l'externalisation de certaines activités de R&D auprès de laboratoires classés dans le secteur des services.

L'industrie : facteur de productivité et de croissance de demain

L'industrie manufacturière contribue pour une part importante à la croissance de la productivité et ce pour la plupart des pays, même si Imbs (2014) montre que, dans le même temps, la contribution des services à la croissance de la productivité globale a augmenté au cours du temps. La composante manufacturière étant toujours la source principale de hausse de la productivité, le recul de l'industrie serait donc dommageable pour la croissance de long terme et le revenu par tête.

⁷ voir Clément et Petrica, 2017 pour le cas de la France, par exemple

La hausse de la productivité dans l'industrie manufacturière est parfois utilisée pour expliquer le recul de l'emploi dans ce secteur. Cette observation doit être nuancée. En théorie, dans un marché concurrentiel, une productivité plus importante induit des prix plus bas, dynamise la demande et conduit les employeurs à engager pour satisfaire cette demande supplémentaire. De manière empirique, la composante qui manque dans cette affirmation théorique est le côté de la demande. Ainsi, McKinsey (2012) montre que dans certains pays, la hausse de productivité a été associée à un recul de l'emploi à cause d'un repli de la demande de certains biens manufacturés. Fontagné et al. (2014) justifient cela par le glissement de la consommation des ménages en faveur des services tandis que leur niveau de vie s'accroît. Au niveau de la Wallonie, si l'industrie demeurait, jusqu'à la crise financière, un gisement de productivité pour l'économie régionale, on observe néanmoins une contribution plus importante de la branche des services marchands à la productivité moyenne wallonne (Caruso et al., 2016).

L'industrie : facteur essentiel de l'internationalisation de l'économie

L'industrie manufacturière est toujours à l'origine de la majorité des exportations (au moins les deux-tiers dans la plupart des pays de l'OCDE) et permet donc aux pays d'ouvrir leur économie et de faciliter leur intégration dans l'économie mondiale. Un argument parfois avancé est que les services ne permettent pas cela car ils sont plus difficiles à échanger, beaucoup de services ne pouvant de fait pas être stockés. Cet argument perd toutefois de sa vigueur avec l'essor des nouvelles technologies, notamment les TIC⁸. Mais, si les échanges de services se développent, ils représentent toujours une part beaucoup plus faible que celle du commerce de biens manufacturés⁹.

Cependant, l'étude réalisée par Duprez (2014) en termes de valeur ajoutée des exportations belges tend à montrer que les services marchands ont une importance significative dans la création de valeur à l'exportation, lorsqu'on ventile la valeur ajoutée exportée par la Belgique selon la branche d'activité d'origine.

L'importance de l'industrie de par ses effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie

Le rapport sur l'économie wallonne révèle que l'industrie manufacturière revêt une grande importance du fait de la grande quantité d'inputs intermédiaires qu'elle utilise en provenance des autres secteurs¹⁰. L'industrie a donc un effet d'entraînement important sur les autres secteurs d'activités, notamment en externalisant à des entreprises de services une partie des activités que les entreprises industrielles effectuaient précédemment en leur sein.

Par ailleurs, une analyse plus fine pour certains pays¹¹ laisse entrevoir un déclin de la part de l'industrie manufacturière dans la demande finale totale mais cette valeur demeure relativement importante pour

⁸ Voir par exemple Ghani et Karas (2011) qui jugent les services modernes similaires aux biens manufacturés dans le sens où ils peuvent être stockés de manière digitale et facilement échangés. Grâce aux réseaux TIC (internet, satellite), ces services peuvent être véhiculés de manière électronique très rapidement et sans subir de détérioration sur de longues distances. Ces technologies rendent donc les services davantage commercialisables à travers le monde qu'ils ne l'étaient auparavant.

⁹ Comme le relève OCDE (2006 p17), il faut quelque peu nuancer ce résultat dans le cas des Pays-Bas et de la Belgique car une part importante des biens ne fait que transiter.

¹⁰ Pour la Wallonie, voir l'analyse des tableaux entrées-sorties interrégionaux réalisée dans le Chapitre 3 du Rapport sur l'Economie Wallonne (Caruso et al., 2016).

¹¹ qui disposent de tableaux entrées-sorties pour une longue période

ce qui concerne sa part dans l'activité économique globale même si cette part est beaucoup plus faible au niveau de l'emploi. Ces analyses confirment que le recul de l'emploi de l'industrie manufacturière est réel de manière absolue mais qu'en termes de valeur ajoutée, ce recul est plutôt relatif. On peut noter au passage que certaines régions ont relativement mieux résisté à la crise de 2008 grâce à leur secteur industriel (Insee 2014).

Industrie et services : deux secteurs qui évoluent en symbiose et au-delà du clivage habituel

Désindustrialisation et tertiarisation des économies sont deux phénomènes qui vont de pair. Comme le montrent Fontagné et al. (2014) dans le cas de la France, environ un quart des entreprises manufacturières ne commercialisent que des services¹², environ un tiers proposent majoritairement des services et 87% produisent des services en plus de leur activité principale. Cette observation met en évidence le caractère fragmenté entre divers secteurs de l'activité des entreprises et que la frontière entre industrie et services est difficile à établir (Crozet et Millet 2014, 2015). Ces mêmes auteurs parlent de « servitisation » croissante des entreprises industrielles qui offrent des services comme compléments ou substituts aux biens qu'ils produisent¹³. Leurs résultats suggèrent un impact positif de la servitisation sur les performances des entreprises, bien que des différences existent à travers les différents secteurs d'activités. De manière globale, les entreprises manufacturières qui commencent à vendre des services voient leur profitabilité, leur emploi et leurs ventes s'améliorer. Ils montrent, en particulier, un impact positif de la servitisation plus élevé pour les PME que pour les grandes entreprises. Par ailleurs, la complémentarité bénéfique entre les biens et les services est confirmée par l'étude récente d'Ariu et al. (2016) sur la base des données d'exportations des entreprises belges. Outre le fait que l'exportation de services accompagne bien souvent l'exportation de biens, leurs résultats montrent que les entreprises « bi-exportatrices » (combinant la vente de biens et services à l'international) présentent de meilleures performances à l'exportation, soulignant que les biens et les services ne doivent pas être vus comme antagonistes.

Les services et l'industrie sont intimement liés entre eux du fait de l'usage de produits intermédiaires, ce phénomène étant accéléré par l'externalisation des processus de production¹⁴. Si les entreprises dites manufacturières externalisent beaucoup à des entreprises spécialisées dans les services, la même chose se produit en sens inverse. En effet, des groupes tels que Google utilisent une très grande quantité de serveurs qui ont besoin d'être entreposés et refroidis ce qui suppose une infrastructure industrielle. De même, Apple concentre ses activités sur l'innovation, le design et la vente de ses appareils, tout en externalisant l'ensemble du processus industriel de fabrication à des sous-traitants internationaux.

Cette externalisation indique que l'importance croissante des services dans les économies est au moins en partie due à un artéfact statistique dans la mesure où certaines activités industrielles ont été externalisées de manière verticale dans le processus de production par des entreprises manufacturières et apparaissent désormais de manière plus claire dans les données disponibles pour les services. Auparavant, ces données étaient mêlées indistinctement dans la masse de données concernant l'industrie manufacturière.

¹² On parle donc essentiellement dans ce texte des services marchands.

¹³ Un grand nombre d'exemples de servitisation existent, que ce soit une entreprise qui fournit des services de maintenance associés aux produits qu'elle vend ou une entreprise qui remplace la vente classique par la mise en location de ses produits.

¹⁴ Le Conseil de l'Union Européenne rappelait ce fait dans un communiqué paru le 29 mai 2017 (communication numéro 283/17) en associant explicitement l'activité industrielle avec celle des services qui lui sont connexes.

Andreoni et Gomez (2012) montrent en outre que la capacité d'un pays à développer son secteur des services est dépendante de la structure de son tissu industriel. Cela s'expliquerait par le fait que l'industrie manufacturière nécessite différents prestataires de services qu'elle utilise à divers degrés d'intensité.

L'industrie : au cœur de chaînes de valeur mondialisées

Cette externalisation à travers plusieurs branches d'activités économiques ne se limite pas aux frontières nationales et prend place au sein d'un réseau d'entreprises de plus en plus mondialisé. En effet, la stratégie de fragmentation et de réorientation de l'activité des entreprises en termes de localisation de la production induit que tous les biens intermédiaires sont produits et consommés de manière dispersée. La matière première brute provient d'un endroit, les produits intermédiaires proviennent d'un autre endroit et sont ensuite exportés ailleurs et l'assemblage final peut être réalisé encore dans un autre lieu. Les activités liées au processus de production tels que la R&D, le design et les activités de service subissent la même dynamique ce qui fait qu'au final toutes les activités se mêlent au sein de la chaîne de valeur.

Pour la Wallonie, l'étude d'IDEA Consult (2013) a tenté d'éclairer la position concurrentielle internationale de l'industrie wallonne par le biais de l'identification et de l'analyse des interrelations au sein des secteurs de l'économie. Leur analyse a permis de mettre en avant la façon dont l'industrie wallonne s'insère dans les chaînes de valeur internationales, la mesure dans laquelle elle est exposée aux échanges internationaux ainsi que le degré d'ancrage régional de ses secteurs. Cette étude a aussi permis de montrer la nécessité de considérer la situation de l'industrie régionale dans le contexte des chaînes de valeur mondiales, et non pas de façon isolée. De plus, pour examiner les performances globales de l'industrie, il importe d'établir un étalonnage international non seulement au niveau de l'industrie, des secteurs ou des entreprises individuelles, mais aussi et surtout au niveau des activités spécifiques réalisées dans le pays ou la région en comparaison avec celles des concurrents.

Par ailleurs, il faudrait accorder davantage d'attention aux secteurs des services et à leur contribution aux performances de l'industrie (manufacturière). Comme cela a été observé, il existe une forte corrélation entre l'utilisation des inputs en services locaux et les taux de valeur ajoutée dans l'industrie et toutes les activités industrielles wallonnes n'ont pas le même « ancrage » en termes de connectivité avec les services locaux à forte valeur ajoutée. De même, il faudrait prendre en compte la position de l'industrie régionale au sein des chaînes de valeur mondiales et leur situation (en amont ou en aval). En effet, il apparaît généralement que les activités situées plus en aval (plus près du consommateur final) peuvent, dans l'ensemble, générer des taux de valeur ajoutée plus élevés que les activités liées à la production (transformation) de produits intermédiaires.

A ce propos, il est intéressant de noter que, si pendant longtemps, il était conçu comme profitable de délocaliser la production d'activités peu avancées technologiquement, la mise en évidence de ce lien intime entre industrie et services changerait la donne et prouverait au contraire l'intérêt de relocaliser ces activités dans un même endroit (OCDE, 2015 p 39). En effet, l'externalisation peut faire apparaître un risque de perte de compétences au profit d'autres entreprises alors que ce processus constituait justement l'avantage comparatif des entreprises nationales. En outre, cela peut entraîner des coûts de coordination importants et faire perdre le bénéfice permis par la proximité et l'interaction entre la

production manufacturière et les activités de services liées au processus de production. De ce point de vue, certaines sociétés ont pu sous-estimer les coûts liés à l'externalisation.

Plus que l'éventuel processus de désindustrialisation, il importe donc davantage pour un pays de bien positionner ses entreprises dans les chaînes de valeur qui unissent services et industrie afin de profiter d'opportunités de développement économique qui combinent croissance économique et création d'emplois.



Chapitre 2 : La politique industrielle wallonne au cœur du Plan Marshall

Depuis 2005 et la mise en place du plan d'actions prioritaires appelé (« Plan Marshall »), le gouvernement wallon a pris conscience de la nécessité de restaurer une base économique et industrielle forte en Wallonie. Ce plan a adopté plusieurs mesures qui, dans son ensemble, vise à structurer une politique industrielle régionale cohérente :

- favoriser et inciter, au travers de la politique des pôles de compétitivité, différents types d'acteurs réunis autour de plusieurs domaines d'excellence wallons à monter ensemble des projets économiques. Ces acteurs regroupent les PME, les grandes entreprises, les universités, les centres de recherche et les centres de formation. Les domaines sélectionnés dans le cadre de cette politique et desquels doivent relever les projets proposés sont : le génie mécanique (Mecatech), la logistique (Logistics in Wallonia), l'agro-alimentaire (Wagralim), l'aéronautique (Skywin) et la biotechnologie (Biowin).
- soutenir la R&D notamment via des incitants financiers dont l'intensité est amplifiée en cas de partenariat entre les différents acteurs identifiés dans le point précédent.
- renforcer les moyens de financement pour :
 - des investissements productifs
 - le lancement d'entreprises notamment celles à potentiel de croissance (start-up, spin-off,...)
- accompagner les entreprises dans leur volonté de croître au travers de l'action de différents organismes publics dédiés aux entreprises.
- mettre à disposition des terrains au profit de l'industrie et de son développement

En 2010, cette stratégie a été poursuivie notamment dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert en intégrant deux nouvelles dimensions :

- la dimension durable. Un nouveau pôle de compétitivité a d'ailleurs été créé dans le domaine de la chimie et des matériaux durables (Greenwin).
- la dimension liée à la créativité et l'innovation via la mise en œuvre du programme Creative Wallonia.

Dans le cadre du Plan Marshall 4.0, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de renforcer la base industrielle de l'économie wallonne. L'axe II prévoit spécifiquement de développer une politique d'innovation industrielle permettant de consolider la Stratégie de Spécialisation Intelligente de la Région. Au cœur de la démarche, la politique des Pôles de compétitivité est poursuivie et approfondie avec un accent renforcé sur l'innovation (via les Key Enabling Technologies (KET) et les TIC notamment), la valorisation industrielle des projets innovants, l'internationalisation et les PME. L'économie circulaire est également intégrée de manière transversale. La compétitivité industrielle est en outre abordée de manière transversale dans les autres axes du Plan au travers des priorités en matière de compétences, d'attractivité du territoire, d'efficacité énergétique, de digitalisation.

La Stratégie de Spécialisation Intelligente de la Wallonie, intitulée "Vers une politique régionale d'innovation industrielle durable", constitue désormais le socle stratégique commun aux politiques industrielle, de recherche et d'innovation régionales, avec pour objectif de consolider le processus de

spécialisation régionale dans des niches à haute valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance en valorisant et impulsant de nouvelles dynamiques de collaboration, d'hybridation et d'interaction entre acteurs et secteurs et en renforçant la cohérence du policy mix via l'articulation de différents chantiers (politique de clustering, politique de recherche, SBA wallon, Creative wallonia,...). Les grands axes stratégiques sont ainsi confirmés autour de domaines phares correspondant aux champs d'actions des pôles de compétitivité et des clusters et des axes d'approfondissement transversaux sont identifiés afin de renforcer l'effet d'entraînement des pôles sur l'économie régionale, et stimuler de nouvelles dynamiques d'innovation au sein des chaînes de valeur :

1. Stimulation de l'innovation au sens large, en ce compris les TIC, et accent sur la valorisation industrielle;
2. Implication des PME à potentiel dans les dynamiques industrielles et d'innovation et soutien à l'économie créative ;
3. Développement de l'économie circulaire ;
4. Internationalisation des acteurs industriels et d'innovation.

Enfin, différentes initiatives ont été récemment prises, par exemple, en simplifiant et en rendant plus accessible le système de soutien financier aux projets économiques de recherche ou encore au travers de l'instauration de deux Conseils ayant pour fonction d'octroyer des recommandations au gouvernement wallon dans le cadre de l'établissement de politiques publiques. Ces conseils sont le conseil du numérique et le conseil des PME. Sur la base des recommandations du Conseil du numérique, le gouvernement wallon a lancé Digital Wallonia visant à faire de la Wallonie un territoire de pointe en matière de digitalisation. Il vise non seulement à permettre le développement d'un secteur numérique à haut potentiel en Wallonie mais aussi à renforcer l'utilisation des nouvelles technologies comme facteur de développement et de compétitivité des entreprises.

Le gouvernement wallon a également rencontré les attentes des PME au travers de la mise en œuvre du Small Business Act au niveau wallon. Enfin, face aux difficultés financières rencontrées par les entreprises suite au resserrement des conditions du crédit, des actions particulières ont également été prises par le gouvernement. Le gouvernement s'est également engagé dans un vaste programme de simplification administrative non seulement au niveau des aides aux entreprises et des aides à l'emploi mais aussi une simplification du paysage des opérateurs de l'animation économique avec notamment la mise en place de l'AEI.

La volonté politique affirmée du gouvernement wallon de mettre en œuvre une nouvelle politique industrielle a permis le développement de nombreux projets notamment dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité. De nombreux acteurs (universités, centres de recherche, petites entreprises, grandes entreprises et centres de formation) ont développé ou renforcé leurs partenariats et collaborations pour mettre en œuvre des projets innovants porteurs d'activités économiques et d'emplois. Les prémices d'un maillage économique territorial sont ainsi apparues en Wallonie.

Chapitre 3 : Une politique industrielle wallonne renforcée

La politique industrielle doit être menée dans un contexte élargi qui englobe tout l'écosystème dans lequel se développent les entreprises. Les politiques publiques tant en recherche et innovation qu'en formation et plus largement toute politique contribuant au développement des entreprises (financement, croissance, développement à l'international) sont des éléments essentiels de la politique industrielle.

Il faut raisonner au sein de chaînes de valeurs mondialisées de biens et services. Cette mondialisation se traduit par une fragmentation mondiale du processus de production et chaque pays et chaque Région doit trouver le segment du processus de production dans lequel il est le plus compétitif. Cela nécessite d'identifier, pour un ensemble de chaînes, les différents maillons créateurs de valeur ajoutée afin de stimuler le développement des acteurs wallons dans ces créneaux. Par ailleurs, au vu de cette grande fragmentation des chaînes de production, cette démarche concerne tant les grandes entreprises que les plus petites. Il relève ainsi de la nécessité d'associer les PME (si possible celles positionnées sur des niches et activités à haut degré de connaissance) aux grands acteurs, afin de combiner leurs compétences et de faciliter leur insertion à l'international.

A cet égard, la compétitivité est un élément central sur lequel doivent se concentrer les pouvoirs publics dans le cadre de leur politique industrielle. Il ne faut néanmoins pas considérer la compétitivité au sens strict et ne pas uniquement y voir l'aspect « prix » mais aussi le volet « innovation » au sens large c'est-à-dire tant au niveau du processus de production que du produit lui-même¹⁵. Les aspects liés au capital humain et à la formation des travailleurs sont également essentiels pour la compétitivité des entreprises. Sur l'aspect des champs technologiques, ce volet innovation comprend aussi bien, par exemple, le développement de technologies permettant de produire de l'énergie qui dégrade moins l'environnement (transition énergétique) qu'une optimisation des ressources qui diminue les coûts. Aussi, l'industrie est au centre d'enjeux en termes de compétitivité économique des territoires mais également d'enjeux sociétaux en termes d'attractivité et d'intégration dans son environnement. Cette compétence technologique est d'autant plus importante que la politique industrielle wallonne doit se concevoir dans le cadre des compétences régionales qui n'ont qu'une faible emprise sur le coût du travail.

Tout d'abord, le Conseil de l'industrie souhaite se fixer des objectifs ambitieux à atteindre à l'horizon 2030. Il propose quatre indicateurs clés de performance afin de cadrer les propositions d'actions proposées dans ce rapport visant à renforcer la compétitivité du tissu industriel wallon.

¹⁵ L'importance de la compétitivité « hors prix » a encore été mise en évidence récemment pour expliquer la dynamique des exportations wallonnes dans le Chapitre 2 du Rapport sur l'Economie Wallonne 2017 (Caruso et al. 2017) et celle des exportations belges dans l'étude de Bodart et Fontenay (2017).

Tableau 1. Indicateurs clés de performance de la politique industrielle

	2005	2010	2015*	2030
Augmenter le poids de l'industrie				
PIB	17.3%	16.2%	14.2%	20%
Investissement	16.9%	15.6%	14.9%	20%
Exportations	64.1%	66.2%	60.2%	75%
Créer de l'emploi par ses effets d'entraînement sur le tissu économique				
Taux d'emploi (20-64)	61.6%	62.2%	61.5%	75%

Note: * la dernière année disponible est 2014 pour l'investissement et 2013 pour les exportations de biens et services.

Source: BNB et Eurostat.

Le Conseil reconnaît l'importance et les choix stratégiques faits depuis 10 ans par le gouvernement wallon. Il s'agit aujourd'hui de passer à une étape supplémentaire pour garantir l'avenir de notre industrie, de notre économie et donc du bien-être de ses citoyens. La crise financière et la crise économique qui a suivi a justifié des mesures complémentaires pour soutenir notre tissu industriel et éviter une profonde récession économique. Par ailleurs, la prise en compte des aspects durables du modèle économique de demain est aujourd'hui au cœur des préoccupations non seulement du monde politique mais aussi du monde économique.

Les nombreux plans ou politiques mis en place complémentaires depuis le plan Marshall sont restés cohérents avec les domaines des pôles de compétitivité mais ont partiellement complexifié les axes stratégiques initiaux.

De manière générale, le **Conseil de l'Industrie recommande** donc au **Gouvernement** :

- de **globaliser les différents plans ou actions** pris depuis 10 ans complémentaires au Plan Marshall en synthétisant les principales mesures de développement économique. Le Conseil ne recommande donc pas un nouveau plan mais le rassemblement des mesures les plus porteuses des initiatives prises depuis 10 ans dans un document unique portant sur les grands axes d'une politique industrielle durable pour la Wallonie :

- Pôles de compétitivité
- Recherche, innovation et créativité
- Capital humain
- Création et croissance des entreprises
- Ouverture sur le monde
- Un cadre administratif porteur de développement économique

Outre globaliser les différentes mesures de développement économique, le Conseil recommande de mobiliser l'ensemble de l'écosystème régional autour de **projets mobilisateurs** – tant pour le développement de l'industrie wallonne que pour l'ensemble de la Wallonie – comme par exemple la mobilité durable ou la *silver economy*. Le Conseil insiste sur la transversalité de ces projets car ils

se doivent de mobiliser tout type d'acteurs (grandes entreprises, PME, universités, administration, outils publics économiques et financiers, partenaires sociaux, associations...).

- de **renforcer la vision régionale de la politique industrielle** et que toute politique plus locale se décline en référence à la politique industrielle wallonne. Notre territoire et nos ressources disponibles tant en termes budgétaires qu'économiques ne nous permettent pas de nous disperser mais réclament une politique industrielle cohérente au niveau de la Wallonie. Toutes les forces régionales et locales et toutes les énergies doivent être mobilisées dans la réalisation de cet objectif commun.
- de **faire des pôles de compétitivité le catalyseur de la politique industrielle wallonne** en les impliquant davantage, en harmonie avec les institutions déjà en place, dans la mise en œuvre des différents aspects de la politique industrielle (recherche, formation, innovation, investissement étrangers, exportations, animation économique, financement...) car ils ont le double avantage d'être transversaux à l'ensemble de la Région et de concentrer les efforts publics et privés dans les domaines d'excellence de la Région. Cela permettrait de renforcer les synergies et les décloisonnements. La Wallonie a osé le choix d'une politique ciblée dans six domaines particuliers liés aux pôles de compétitivité. Ces pôles ont montré leur importance à développer des partenariats en matière de recherche et d'innovation entre les différents acteurs.

Cependant, ces partenariats sont pour l'instant trop souvent focalisés sur les projets de recherche et d'innovation. En effet, un des succès avérés des pôles de compétitivité est d'avoir permis la collaboration des centres de recherche avec les entreprises. Si certaines réussites économiques sont indéniables, les résultats au niveau de la valorisation, de l'industrialisation et de la commercialisation de projets soutenus par la Région tardent encore à se faire sentir et mériteraient d'être davantage développés. La concentration de nombreuses politiques autour des domaines des pôles a permis de créer davantage de cohérence au niveau des politiques mises en œuvre. Une étape supplémentaire devrait être franchie en associant davantage les pôles à ces politiques. Les pôles se retrouvent aujourd'hui trop souvent face à de nombreux interlocuteurs. Par ailleurs, il est essentiel de renforcer notre masse critique dans les domaines des pôles pour pouvoir renforcer les efforts de recherche mais aussi se positionner davantage à l'international.

Le rôle des pôles pourrait également être renforcé en tant que facilitateur d'écosystèmes régionaux. En effet, les externalités liées au développement d'écosystèmes autour de plusieurs grandes entreprises permettant de créer un effet d'entraînement bénéficiant à des plus petites structures locales ne se sont pas encore suffisamment concrétisées et doivent encore être amplifiées dans tous les domaines de la politique industrielle.

Il semblerait par ailleurs que les acteurs économiques ne connaissant pas suffisamment leur environnement économique local et n'ont pas acquis le réflexe de saisir des opportunités commerciales ou de solliciter des compétences dans leur environnement proche. En effet, beaucoup appliquent encore une vision trop segmentée de l'industrie opposant souvent les grandes aux petites entreprises, le secteur des services à celui de la transformation de biens ou ne font pas suffisamment le lien entre les différentes étapes de production.

Chapitre 4 : Conditions de réussite pour garantir un climat favorable à l'industrie



Outre les trois axes de mesures proposées au niveau des politiques régionales dans le Chapitre 5, le Conseil insiste sur la nécessité de disposer d'un contexte favorable à l'industrie à tous les niveaux de pouvoir (du niveau communal au niveau européen). Dans ce cadre, le Conseil met en exergue les conditions nécessaires suivantes pour renforcer la base industrielle wallonne.



Garantir des règles de concurrence loyale au sein de l'Union européenne mais aussi entre les pays de l'Union européenne et le reste du monde

Maintenir la compétitivité « coûts » de nos entreprises en garantissant **des coûts du travail** à des niveaux comparables à nos principaux partenaires commerciaux

- Etudier, encourager et mettre en œuvre toutes les mesures envisageables au niveau régional et au niveau fédéral, visant à renforcer la compétitivité « coûts » des entreprises en réduisant les écarts de coûts salariaux avec nos principaux partenaires économiques

Adapter le marché du travail aux nouvelles réalités économiques

- Améliorer le fonctionnement du marché du travail en ligne avec les bonnes pratiques des autres pays européens

- Dans le cadre des règles actuelles du marché du travail, mettre en œuvre en Wallonie les clauses de flexibilité possibles dans les conventions sectorielles (comme c'est déjà le cas en Flandre)

Mettre en place un plan stratégique sur l'énergie, avec les autres niveaux de pouvoir, couvrant la production, le transport, la distribution et la consommation afin d'en réduire le coût

- Production :
 - Assurer la transition énergétique en diversifiant de manière équilibrée les sources de production et en stimulant l'autoproduction
 - Favoriser la production et le stockage local d'énergies renouvelables

Cela nécessite de renforcer les projets pilotes en cours de micro-grid entre entités consommatrices et productrices d'électricité associées à un système de stockage afin de maximiser le ratio entre la consommation locale et la production locale.
- Transport et distribution :
 - Améliorer l'infrastructure et la gestion des réseaux
 - Rééquilibrer le marché des certificats verts avec le minimum d'impacts sur la compétitivité de l'industrie wallonne

Cela nécessite de revoir le modèle de transition énergétique et son financement.
- Consommation :
 - Poursuivre la démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique telle que les accords de branche
 - Réduire la consommation d'énergie en soutenant les entreprises qui y contribuent

Cela nécessite de renforcer la gestion efficace de l'énergie par l'achat groupé entre entreprises et par de nouveaux modes d'achat.

Cela nécessite d'étudier en profondeur la possibilité de mettre en œuvre de nouveaux accords de branche en ligne avec la législation européenne et notamment les lignes directrices européennes sur les aides d'état à l'énergie et l'environnement.
- Coût de l'énergie dans toutes ses composantes (production et distribution)
 - Instaurer un tarif « industrie » qui garantit des coûts énergétiques plus compétitifs en ligne avec la législation européenne, avec une attention complémentaire pour les entreprises électro-intensives
 - Instaurer une norme énergétique pour assurer la compétitivité des entreprises
 - Mettre en œuvre le dispositif carbon leakage avec des moyens renforcés

Simplifier la fiscalité économique régionale et locale et soutenir une fiscalité belge propice au développement économique

- Mettre en place un guichet fiscal unique pour l'ensemble de la Région (incluant les communes et les provinces)
- Rendre les avantages fiscaux plus lisibles et transparents, en particulier pour les investisseurs étrangers
- Soutenir une réforme de l'impôt des sociétés cohérente avec nos partenaires commerciaux
- Eviter toute forme de taxation sur l'investissement ainsi que sur le développement industriel et numérique, comme sur les télécommunications, la robotisation, l'automatisation, le matériel et l'outillage...
- Analyser l'efficacité de certaines taxes et supprimer éventuellement les petites taxes dont la collecte coûte cher par rapport aux montants perçus

- Simplifier par le regroupement des taxes similaires/destinées à un même groupe cible
- Supprimer des doublons en prenant en compte l'ensemble des taxes (fédéral + régions + communes)
- Assurer une stabilité de la politique fiscale pour que les entreprises aient une meilleure visibilité

Développer une administration 4.0 en utilisant les outils numériques pour améliorer la *qualité des relations institutionnelles* entre les entreprises et les institutions publiques wallonnes en ligne avec l'axe 3 du plan numérique

- Appliquer les outils de la technologie numérique à l'administration
 - Mettre en place les sources authentiques wallonnes
 - Simplifier les procédures administratives
 - Créer un point d'entrée unique et clairement identifié
 - Digitaliser de manière accélérée les services
 - Accélérer le paiement des factures et subsides
 - Suivre l'efficacité des mesures visant à améliorer les services publics en faveur des PME wallonnes
 - Permettre à toutes les entreprises de connaître les services/aides dont elles peuvent bénéficier
- Alléger la charge administrative des entreprises
 - Instaurer un permis d'environnement à durée illimitée
 - Revoir les permis d'environnement pour renforcer leur lisibilité et compréhension par l'exploitant
 - Accélérer le processus de dématérialisation des permis
 - Mettre en place un service de médiation dédié aux industries manufacturières
 - Instaurer un délai automatique de 2 ans pour la mise en conformité des installations existantes

Maintenir un *climat social serein*

- Promouvoir les principes et les règles de concertation, par une action commune des partenaires sociaux et des autorités :
 - Rappeler les procédures de gestion des conflits en cascade : concertation en entreprise sans et avec les permanents, demande et tenu de conciliation, préavis de grève et grève
 - Améliorer ces procédures en ne permettant le déclenchement de grèves qu'avec le soutien de toutes organisations syndicales représentées et après un vote à majorité qualifiée
 - Instaurer un prix du dialogue social mettant en évidence les bonnes pratiques

Garantir une *politique économique stable*

- Assurer une prévisibilité et une stabilité au niveau institutionnel afin de permettre une lisibilité aux acteurs étrangers et leur permettre d'établir des plans sur le long terme dans notre Région
- Réaliser des audits indépendants des structures d'appuis publiques et des processus afin de stimuler une culture d'efficacité
- Créer des indicateurs clés de performance par rapport à la satisfaction clients
- Adapter des pratiques de Business Process Management et de Total Quality Management en accord avec les bonnes pratiques internationales

Chapitre 5 : Les axes majeurs pour renforcer la politique industrielle wallonne

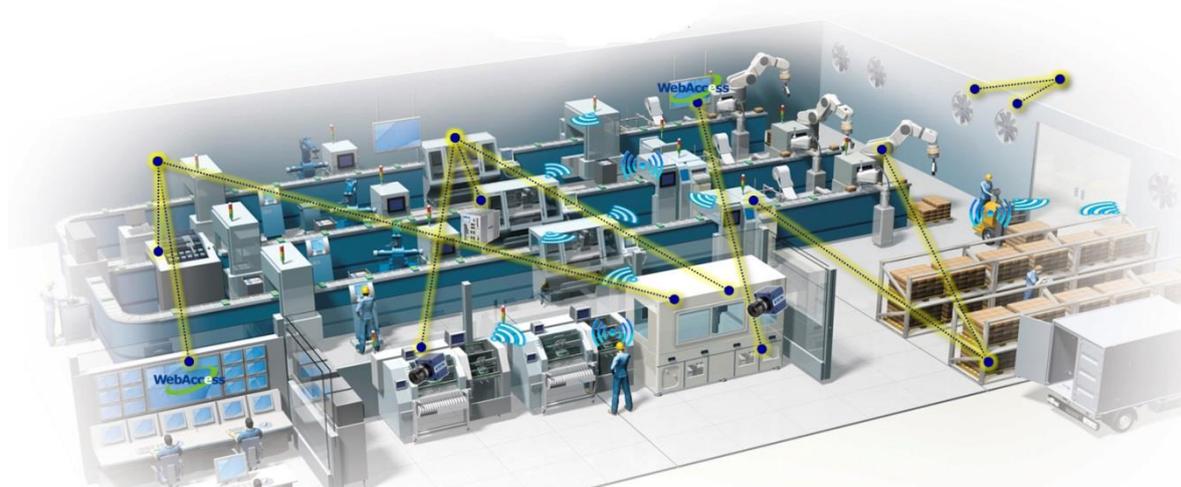
Face à ces enjeux et vu la nécessité de renforcer la politique industrielle régionale, le **Conseil de l'Industrie propose treize mesures phares structurées autour de trois axes majeurs pour un tissu industriel compétitif et durable** :

Axe 1 : Le capital humain : renforcer les compétences nécessaires à l'industrie de demain

Axe 2 : L'innovation : renforcer la dynamique de spécialisation intelligente

Axe 3 : Les chaînes de valeur : renforcer l'ancrage de l'industrie dans l'écosystème et à l'international

Pour assurer une mise en œuvre efficace de ces mesures, le Conseil insiste sur la nécessité d'associer le plus grand nombre d'acteurs (PME, grandes entreprises, universités, centres de recherche, centres de formation, outils publics économiques) dans une optique partenariale, à l'image des pôles de compétitivité.



Axe I : Le capital humain

→ Renforcer les compétences nécessaires à l'industrie de demain

1. Améliorer l'attractivité des études scientifiques et techniques

- Mieux informer sur les métiers scientifiques et techniques pour donner le goût de l'industrie et de l'entreprise dès le plus jeune âge :
 - Maintenir le soutien aux programmes en place proposant des activités scientifiques à destination des élèves de l'enseignement obligatoire : Jeunesses scientifiques, le salon SIEP, le Printemps des Sciences...
 - Créer une journée à thème « Sciences et technologies à l'école » avec le soutien des universités, des fédérations sectorielles et des centres de recherche
 - Organiser des modules d'animation scientifique et technologique du type « Technikids », « La Maison des maths » et « CoderDojo » adaptés aux élèves de 6 à 18 ans dans les centres de technologies avancées, les centres de compétence et dans les centres de référence dédiés aux nouvelles technologies avec l'intervention de professionnels de l'industrie dans ces modules

- Renforcer l'enseignement des mathématiques et des sciences dès le primaire :
 - Mettre en place un tronc commun « polytechnique » jusqu'à 15 ans (introduction de cours scientifiques, de techniques et de technologie pour tous les élèves, organisation d'activités de découverte des métiers techniques et technologiques pour tous les élèves, en favorisant la mobilité des élèves et des enseignants entre établissements)
 - Réviser les référentiels pour une meilleure continuité et un renforcement des savoirs de base : introduction de savoirs, savoir-faire technologiques pour toutes les classes d'âge
 - Stimuler les partenariats entre écoles primaires et écoles secondaires pour la mise à disposition de locaux, de matériels et d'enseignants pour initier les élèves du primaire aux expériences scientifiques
 - Favoriser le travail en équipe et l'échange de pratiques entre enseignants (nouvelles méthodes d'enseignement des sciences basées sur la démarche scientifique, développement du tutorat entre enseignants mais aussi entre élèves, regroupement de classes pour organiser des activités différenciées)
 - Renforcer la remédiation par la mise à disposition et la diffusion de ressources pédagogiques spécifiques à la remédiation et à la gestion des différences de niveau dans la classe

- Renforcer les compétences généralistes et transversales (droit, gestion, comptabilité, finance, marketing...) des ingénieurs pour les initier davantage à l'esprit d'entreprise

- Développer des actions d'attractivité visant spécifiquement les femmes pour les métiers scientifiques et techniques

- Améliorer la formation des enseignants :
 - Renforcer les disciplines scientifiques dans la formation initiale notamment par un apprentissage basé sur l'expérimental
 - Offrir des formations pour les enseignants participant à la journée à thème « Sciences et technologies à l'école » et aux modules d'animation scientifique et technologique

2. Renforcer l'enseignement en *alternance* et les stages

- A tous les niveaux de l'enseignement à finalité professionnelle, généraliser les stages et promouvoir l'alternance partout où cela est possible et utile, auprès des employeurs (privés, publics, non marchands) et, si nécessaire, auprès de lieux d'accueil appropriés
- Simplifier les différentes formes d'alternance en visant une filière d'excellence dans une optique d'orientation positive et en incluant des formules pour les ingénieurs et les docteurs
- Améliorer l'offre de stages et allonger leur durée :
 - Solliciter les partenaires sociaux en vue d'émettre des propositions concrètes visant à structurer l'offre de places de stages et d'harmoniser, au sein d'une plateforme unique, les différents soutiens publics aux stages
 - Augmenter le nombre de places de stages et d'alternance proposées dans les entreprises et les autres lieux d'accueil, tant globalement que par secteur, pour répondre aux difficultés rencontrées par les établissements dans la recherche de places de stages
 - Inciter les entreprises et les autres lieux d'accueil à accueillir et former des jeunes en stage et en alternance via des mécanismes d'encouragement (aides visant à l'allègement des coûts, l'encadrement pédagogique et le tutorat, la priorité aux métiers en pénurie...)
 - Créer des partenariats au sein de chaque bassin entre institutions éducatives et de formation et les entreprises
 - Sensibiliser les acteurs socio-économiques à l'accueil de jeunes en stages et en alternance de l'enseignement supérieur

3. Renforcer les compétences *linguistiques* et la culture internationale

- Soutenir les programmes existants :
 - Plan « Langues » (plate-forme internet d'apprentissage, séjours linguistiques, immersion, stage en entreprise ...)
 - Programmes de mobilité des étudiants (Erasmus +, Erasmus Belgica, Fonds d'aide à la mobilité, Erasmus Mundus, Erasmus Tempus...) et des jeunes diplômés (Explort, VIE en France ...)
- Structurer et financer dès l'enseignement maternel l'apprentissage d'une deuxième langue
- Encourager l'immersion pour le plus grand nombre dès le plus jeune âge et établir un référentiel de compétences pour la langue cible dans les classes en immersion
- Réviser les référentiels pour une plus grande efficacité des cours de langue, en insistant sur la nécessité de développer une approche pragmatique de la langue et particulièrement l'oralité et les pratiques de conversation
- Développer des cours de langue orientés « métiers » dans les formations qualifiantes
- Renforcer les compétences linguistiques des enseignants :
 - Créer des formations bilingues pour les futurs enseignants en facilitant la codiplomation entre écoles supérieures et universités des différentes communautés
 - Activer l'accord de collaboration entre Communautés pour favoriser l'échange de professeurs
 - Promouvoir les échanges et les collaborations avec les institutions situées en Flandre et en Communauté germanophone

4. Organiser l'offre d'enseignement et de formation de manière plus efficiente pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail

- Encourager les coopérations, la massification et les spécialisations des établissements
 - Viser, pour l'enseignement supérieur, une masse critique dans les filières technologiques et scientifiques afin d'atteindre un niveau d'enseignement et de recherche de niveau européen, en regroupant et fusionnant les établissements là où c'est nécessaire. Mener une expérience-pilote au niveau des études d'ingénieurs industriels, en évitant un impact négatif sur les inscriptions et le nombre de diplômés
 - Encourager les collaborations voire les regroupements entre master des Hautes Ecoles et des Universités, dans les filières scientifiques, technologiques, de gestion
 - Maintenir la complémentarité des offres d'enseignement supérieur
 - Garantir des équipements modernes et de qualité en privilégiant les collaborations entre réseaux (par exemple au sein des Centres de Technologies Avancées)
- Orienter les jeunes en privilégiant les filières d'études porteuses d'emploi
 - Proposer une interface commune aux différentes structures publiques et associatives actives dans l'orientation des jeunes afin de proposer une information harmonisée, objective et non commerciale sur les spécificités de chaque filière d'études, les opportunités et les réalités du marché de l'emploi, les métiers porteurs et les qualifications attendues en créant une meilleure perméabilité entre le monde du travail et le monde de l'enseignement pour la transmission d'informations sur les métiers répondant aux besoins des entreprises
 - Développer des synergies entre les centres PMS et les opérateurs de formation pour garantir la continuité du processus d'orientation
 - Amplifier l'offre faite aux enseignants et aux formateurs des futurs enseignants, dans le cadre de leur formation continue, des modules sur l'orientation et les ressources disponibles
 - Restructurer l'offre de formation qualifiante en fonction des débouchés en collaboration avec le FOREM et les partenaires sociaux et organiser l'orientation pour tous les élèves à l'entrée des études qualifiantes
 - Réduire le minerval pour les filières d'études menant aux métiers en pénurie
- Renforcer l'adéquation de la formation de la main d'œuvre avec les besoins du marché du travail
 - Etablir des liens privilégiés entre le FOREM et les entreprises industrielles pour connaître au plus tôt leurs problèmes de recrutement
 - Augmenter l'utilisation des heures de formations proposées par le FOREM
 - Augmenter la part des employés du FOREM qui sont en contact avec les entreprises et les demandeurs d'emploi
 - Soutenir les initiatives, publiques et privées, de formations ciblées pour les métiers en pénurie avec un processus de sélection des candidats pour valider leurs prérequis et incluant un stage en entreprise

5. Développer les synergies entre les pôles de compétitivité et les différents acteurs concernés

- En complément de l'implication des secteurs professionnels, assurer celle des pôles au niveau des centres de compétences et de la définition de leur stratégie pour établir davantage de cohérence entre les centres de compétences et les domaines stratégiques choisis par le gouvernement
 - Restructurer le paysage des centres de compétences en lien avec les domaines des pôles
 - Permettre aux pôles de jouer un rôle plus direct dans ces centres de compétences

- En complément de l'implication des secteurs professionnels et des organisations d'entreprises, assurer la concertation entre les pôles et l'enseignement supérieur sur les besoins en formation d'enseignement supérieur liés aux domaines des pôles, pour offrir davantage d'opportunités de stages aux étudiants et sensibiliser davantage les chercheurs à la création d'activités dans leur région.

Axe II : L'innovation

→ Renforcer la dynamique de spécialisation intelligente

6. Décloisonner la *recherche en amont* réalisée dans les universités, les hautes écoles, les centres de recherche et les entreprises dans les domaines des pôles de compétitivité pour capitaliser sur la masse critique et la spécialisation au sein de domaines porteurs dans une optique collaborative transversale

- En priorité dans les domaines des pôles, développer un espace régional de la recherche en créant des centres de recherche interuniversitaires mutualisant leurs ressources pour disposer d'une masse critique importante et visant l'excellence mondiale. Ces centres devraient être développés en partenariat avec les pôles de compétitivité, les entreprises et les centres de recherche. Ils pourraient être virtuels et organisés selon une logique de « projets » (les chercheurs restant attachés à leur université) mais ils seraient l'interlocuteur direct et unique des pôles et des entreprises. Ces centres auraient également la possibilité de valoriser en direct les projets de recherche avec les pôles.
- Lancer des appels à projets en recherche fondamentale et appliquée en amont des pôles de compétitivité dans des domaines spécifiques de recherches porteurs pour l'industrie de demain. Ces appels à projets seraient accessibles aux centres de recherche interuniversitaires.

A titre d'exemples, les pôles soulignent l'intérêt des thématiques suivantes de recherche en amont : *Wagralim* :

- la recherche en nutrition basée sur le microbiote intestinal, combinant des compétences remarquables au niveau académique, et des entreprises bien positionnées
- la recherche variétale sur certaines productions végétales, afin de fournir les industries de transformation ou de pouvoir augmenter la création de valeur par rapport à l'existant

Mecatech

- Matériaux avancés et actifs
- Microfluidique
- Bio-mécanique
- Recyclage des métaux critiques et terres rares
- Internet des objets, systèmes embarqués, intelligence artificielle et data analytics
- Additive manufacturing
- Modélisation, simulation et ingénierie numérique

Logistics in Wallonia

- Bionic enhancement
- Digital identifiers
- Self-learning systems
- Unmanned aerial vehicles and self-driving vehicles

Greenwin

- Les biotechnologies, les bioprocédés et le numérique pour développer des « bio-usines », des « bio-robots » et des « bio-outils » permettant de mettre en œuvre des procédés hyper-performants en matière de productions industrielles pour le secteur de la chimie, ainsi qu'en matière d'assainissement, de recyclage ou encore de récupération des matières premières et secondaires
- Economie circulaire : développer des écosystèmes industriels économiquement viables qui permettent de boucler à 100% les cycles des matières avec des énergies renouvelables et décarbonées
- Industrie 4.0 : l'intensification et la flexibilisation des systèmes de production, l'intelligence artificielle, le machine learning, le développement de méthodes capables d'extraire du signal des données de grandes dimensions
- Construction 4.0 : les bâtiments connectés, les smart cities, les systèmes multidimensionnels d'information, la réalité augmentée, les matériaux fonctionnalisés et intelligents, la modélisation des données

Skywin

- L'intégration du composite dans le processus industriel, en garantissant la même compétitivité qu'avec les alliages métalliques
- La prise en compte de nouveaux types d'alliages (l'Aluminium-Lithium ou l'Aluminium-Magnésium), concurrents au composite
- La prise en compte de nouveaux processus d'assemblage remplaçant le rivetage tels la soudure « laser beam welding » et « friction stir welding »
- La prise en compte du numérique (nouvelle technique de simulation numérique, industrie 4.0 introduisant le numérique de bout en bout depuis le bureau d'étude jusqu'à l'atelier et la maintenance, big data pour le suivi et la maintenance...)
- Développement d'un nouveau business aérospatial dans l'observation de la terre, intégrant les possibilités de nouveaux types de capteurs (par exemple Hyperspectral), du concept de constellation de petits satellites à faible orbite et de la synergie potentielle avec les drones

Biowin

- Intelligence artificielle et le big data, permettant de croiser les données sur les maladies, les traitements et les patients pour aboutir à une médecine personnalisée et préventive
- Thérapies innovantes : développement de protéines recombinantes, anticorps monoclonaux, ADN et cellules (biopharmacie)
- Développement de nouveaux procédés industriels permettant la production de thérapies innovantes à des coûts abordables pour le patient
- E-health : capteurs, senseurs, équipements connectés

7. Amplifier la valorisation de l'innovation en aval en stimulant les synergies entre acteurs

- Développer une interface interuniversitaire unique et professionnelle en lien direct avec les pôles
- Mettre à disposition des acteurs économiques les résultats de recherches financées par les pouvoirs publics intégralement, si ceux-ci n'ont pas été exploités dans un délai court, au sein de partenariats menés par les pôles de compétitivité avec les universités et les outils publics de la Région wallonne
- Poursuivre la simplification des mécanismes de soutien à l'innovation au-delà des chèques technologiques, par exemple via une procédure Fast track pour des projets inférieurs à 200 000€

8. Stimuler l'excellence industrielle

- Soutenir et accélérer la transformation numérique de l'industrie wallonne (industrie 4.0) et la robotisation via un renouvellement de l'innovation orientées sur trois piliers : produits, processus, business
- Amplifier le programme Digital Wallonia Made different avec l'Agence du numérique et en lien avec les fédérations sectorielles d'entreprises, les pôles de compétitivité et les centres de recherche

Axe III : Les chaînes de valeur

→ Renforcer l'ancrage de l'industrie dans l'écosystème et à l'international

L'industrie comme vecteur de développement régional

9. Mieux comprendre les chaînes de valeur des entreprises wallonnes pour stimuler les *effets d'entraînement* entre secteurs d'activité et entre grandes et petites entreprises

- Identifier les chaînes de valeur existantes en Wallonie et les chaînes de valeur internationales dans lesquelles s'intègrent les entreprises wallonnes, ainsi que les plus intéressantes en termes de création de valeur et d'emploi. Une attention particulière sera accordée aux pôles de compétitivité.
- Evaluer la valeur ajoutée potentielle des chaînons manquants en Wallonie et identifier les éventuels chaînons à délaissés

10. Augmenter l'*ancrage wallon* des chaînes de valeur

- Réunir les grands donneurs d'ordre pour identifier ce qui peut être économiquement réalisé en Wallonie, plutôt qu'acheté à l'étranger.
- Sensibiliser les entreprises à travailler avec les entreprises locales
 - via les pôles de compétitivité et les fédérations sectorielles
 - via les interventions des outils financiers publics
 - via les aides octroyées par la Région aux entreprises
- Stimuler le tissu de sous-traitants locaux en améliorant :
 - l'information sur les biens et services offerts en Wallonie
 - l'adéquation entre l'offre de biens et services des PME locales avec la demande des entreprises présentes sur le territoire
- Maintenir des capitaines d'industrie wallons:
 - favoriser l'actionnariat régional des entreprises
 - préserver les centres de décision présents sur le territoire
- Favoriser le développement de PME de taille moyenne et à potentiel de croissance via un accompagnement spécifique

11. Mettre en place une cellule de coordination des *pôles de compétitivité* et décider de sa localisation au sein des outils économiques et financiers

- Pérenniser la politique des pôles de compétitivité (appel à projets, évaluation externe...) comme le catalyseur de la politique industrielle wallonne en coordination avec les secteurs professionnels et les organisations d'entreprises
- Avoir une cellule de coordination des pôles pour faciliter les relations entre les différents acteurs institutionnels (secteurs professionnels, organisations d'entreprises, administration, universités ...) et les pôles dans le montage de projets non seulement en matière de recherche mais aussi au niveau financier ou économique. Il serait un support également pour les pôles dans la valorisation des projets de recherche et la recherche de financements.

L'industrie comme vecteur de développement durable

12. Développer l'*industrie circulaire*

- Organiser un guichet unique pour les entreprises pour disposer d'un organisme spécialisé et transversal sur l'économie circulaire avec comme ambition de devenir :
 - un centre de référencement (bonnes pratiques, stratégie, administratif/juridique, sources de financement,...)
 - l'organe de coordination de l'ensemble des mesures régionales prises dans ce domaine
 - un organisme de sensibilisation des entreprises à l'économie circulaire
 - un organisme d'accompagnement d'entreprises dans leur démarche de développement d'économie circulaire
- Lever les obstacles réglementaires et notamment la notion de déchets
- Repenser l'organisation des activités économiques en fonction de l'économie circulaire, en commençant par les zonings industriels
 - Définir ce qu'on entend par zoning « économie circulaire » sur la base de l'expertise de NEXT
 - Financer des appels à projets pour stimuler les zonings économie circulaire :
 - Appel à projets d'études relatives à l'économie circulaire et des projets de promotion et de développement de l'économie circulaire menés par les agences de développement économique et territorial au sein de leur zoning
 - Appel à projets pilotes de mise en œuvre de l'économie circulaire menés par des entreprises au sein d'un même zoning en collaboration avec l'agence de développement économique et territorial et NEXT

Focaliser ces projets sur le renforcement de symbioses entre entreprises localisées au même endroit
 - Stimuler la prise en compte par les agences de développement économique et territorial du critère de développement de l'économie circulaire dans :
 - la sélection d'entreprises
 - l'organisation de leur zoning
 - la structuration et l'organisation d'un nouveau zoning

L'industrie comme vecteur de développement à l'international

13. Renforcer les compétences des entreprises en *commerce extérieur* pour qu'elles s'insèrent dans des chaînes de valeur mondialisées et visent les marchés en croissance

- Assurer la cohérence et clarifier les missions des administrations
 - Optimiser (au niveau fédéral si nécessaire) le travail de l'AWEX, des ambassades, des affaires étrangères afin d'avoir un discours cohérent vis-à-vis de l'étranger pour renforcer la dimension stratégique de la politique d'attractivité des investissements étrangers et de la politique d'exportation
 - Développer les missions semblables à celles des conseillers au commerce extérieur d'antan
- Renforcer les compétences nécessaires à l'export et notamment les compétences linguistiques
 - Améliorer la notoriété des programmes linguistiques par une action conjointe AWEX/FOREM/UWE
 - Améliorer la mobilité sur le marché de l'emploi par une plus forte collaboration entre le FOREM, le VDAB et Actiris
 - Octroyer une prime « export » pour le recrutement d'un salarié dédié à l'exportation au sein d'une PME

Chapitre 6 : Conclusions



Bien que l'économie connaisse de profonds changements structurels (tertiarisation, fragmentation et mondialisation des processus de production...), l'industrie conserve une importance capitale pour le développement économique de notre région. En particulier, il est réducteur de circonscrire l'activité industrielle à la seule production de biens matériels, eu égard aux importants effets d'entraînement que l'industrie a sur l'ensemble des activités économiques génératrices de biens et services vendus à travers le monde et porteuses de création de valeur ajoutée et d'emploi pour notre territoire. Il est donc primordial que l'industrie, qu'il faut comprendre dans un sens large, soit une préoccupation de premier rang des pouvoirs publics et qu'elle fasse l'objet d'une politique visant à assurer sa pérennité et son développement au profit de la prospérité wallonne.

Les membres du Conseil de l'Industrie ont dès lors accueilli avec enthousiasme la proposition du Ministre wallon de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, Jean-Claude Marcourt, de réunir des patrons industriels, sous la présidence de Yves Prete, afin de leur permettre en toute liberté de débattre et d'identifier des recommandations à soumettre au gouvernement wallon pour renforcer sa politique industrielle.

Le Conseil de l'industrie s'est par conséquent donné comme objectif de présenter des propositions d'actions concrètes devant permettre de pérenniser et développer le tissu industriel wallon au travers d'un renforcement de sa compétitivité au sein de chaînes de valeurs mondialisées de biens et services.

L'amélioration de notre compétitivité et de la durabilité industrielle est le dessein principal qui a guidé notre réflexion, nos débats et nos propositions. Etant exposée plus que tout autre secteur à la compétition extérieure, l'industrie wallonne se doit effectivement d'être concurrentielle. Cependant, la compétitivité ne peut se résumer qu'à une question de coûts et se doit, pour être durable, d'être fondée sur des fondements solides. C'est ainsi que le rapport et ses propositions d'actions se focalisent sur trois axes majeurs:

- Le **capital humain** pour renforcer les compétences nécessaires à l'industrie de demain
- L'**innovation** pour renforcer la dynamique de spécialisation intelligente
- Les **chaînes de valeur** pour renforcer l'ancrage de l'industrie dans l'écosystème et à l'international

Les propositions d'actions se veulent aussi pragmatiques en prenant en considération le contexte public wallon. L'objectif n'est dès lors pas de préconiser l'adoption de mesures exigeants la création de nouvelles structures, mais plutôt de capitaliser sur les outils existants en proposant des mesures qui s'intègrent dans le schéma actuel wallon. En particulier, le Conseil propose que les pôles de compétitivité soient le catalyseur de la mise en œuvre de la politique industrielle wallonne. Par ailleurs,

certaines propositions d'actions peuvent être assimilées à des pratiques à adopter par l'exécutif régional ou par les acteurs socioéconomiques pour garantir un climat favorable au développement industriel.

Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés, les membres du Conseil de l'industrie participeront activement à la mobilisation des acteurs industriels afin de garantir une mise en œuvre efficace des mesures proposées en les incitant à mobiliser, individuellement et collectivement, les moyens et les efforts nécessaires à une amélioration durable de la compétitivité de notre tissu industriel.

A cette fin, **le Conseil propose de mettre en place un Comité restreint de cinq membres qui assurera la bonne gouvernance et le suivi des mesures proposées. Outre un Président, un membre sera en charge des conditions de réussite pour garantir un climat favorable à l'industrie et trois membres seront en charge des trois axes majeurs de politique industrielle wallonne que sont le capital humain, l'innovation et les chaînes de valeurs.** Les membres seront désignés sur proposition faite par le Président au Gouvernement wallon. A l'image du Conseil du Numérique, ce Comité restreint de l'Industrie formulera, au moins une fois par an, des recommandations et des avis sur la politique industrielle qui seront communiqués au Gouvernement dans le cadre du processus de reporting et de suivi prévu par la Gouvernance du Plan Marshall.



Références

Andreoni et Gomez (2012), « Can we Live on services? Exploring manufacturing-services interfaces and their implications for industrial policy design », Paper to be presented at the DRUID Academy 2012 on January 19-21 at University of Cambridge /The Moeller Centre.

Ariu, Mayneris et Parenti (2016), « Providing Services to Boost Goods Exports: Theory and Evidence », ECARES working paper 2016-43, Décembre 2016.

BNB (2005), « L'industrie en Belgique : évolutions passées et défis futurs », Document de travail.

Bodart et Fontenay (2017), « Compétitivité et performances à l'exportation de la Belgique », Regards Economiques, Juin 2017, Numéro 133.

Caruso et al. (2016), « Rapport sur l'Economie Wallonne 2016 », Collaboration entre la DGO6 du SPW, l'IWEPS et la Cellule d'Analyse Economique et Stratégique. Disponible sur http://www.sogepa.be/fr/news/73_publication-du-premier-rapport-sur-leconomie-wallonne

Caruso et al. (2017), « Rapport sur l'Economie Wallonne 2017 », Collaboration entre la DGO6 du SPW, l'IWEPS et la Cellule d'Analyse Economique et Stratégique. Disponible sur http://www.sogepa.be/fr/news/123_rapport-sur-leconomie-wallonne-edition-2017

Clément et Petrica (2017), « L'information-communication et l'industrie sont les secteurs les plus innovants entre 2012 et 2014 », INSEE première N°1635, Février 2017.

Commission Européenne (2006), DIRECTIVE 2006/123/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, Journal Officiel de l'Union Européenne, 27 décembre 2006.

Commission Européenne (2014), « Pour une renaissance industrielle européenne », COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS, 22 janvier 2014.

Commission Européenne (2016), Proposal for a REGULATION OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL amending Regulation (EU) 2016/1036 on protection against dumped imports from countries not members of the European Union and Regulation (EU) 2016/1037 on protection against subsidised imports from countries not members of the European Union, COM/2016/0721 final - 2016/0351 (COD).

Crozet et Millet (2014), « Vers une industrie moins industrielle », La Lettre du CEPII n°341

Crozet et Millet (2015), « Should everybody be in services ? The effect of servitization on manufacturing form performance », CEPII Working Paper No 2015-19.

Dhyne et Duprez (2015), « La crise a-t-elle modifié l'ADN de l'économie belge ? », Revue économique de la Banque nationale de Belgique, Septembre 2015.

Duprez (2014), « Création de valeur à l'exportation : un diagnostic de la Belgique », Revue économique de la Banque nationale de Belgique, Septembre 2014.

Fontagné, Mohnen et Wolff (2014), « No Industry, No Future? », Les notes du Conseil D'Analyse Economique, n°13.

Ghani et Karas (2010), « The Service Revolution », *Economic Premise*, n°14, World Bank, Washington.

Guillou et Nesta (2011), « Quelle politique industrielle dans la mondialisation ? », Les notes de l'OFCE, n°6, 25 octobre 2011.

IDEA Consult (2013), « Étude relative à la caractérisation des relations interindustrielles en Wallonie et au positionnement de l'industrie wallonne au sein des chaînes de valeur mondiales – Une vision prospective », Etude réalisée à la demande du Service public de Wallonie – DG économie, emploi et recherche.

Imbs (2014), "Structural Change in the OECD: Some Facts", in L. Fontagné and A. Harrison (eds.) *The Factory-Free Economy: What Next for the 21st Century*.

Insee (2014), « Le rôle prépondérant de l'industrie dans la croissance du PIB haut-normand depuis 20 ans », Périodique N° 147, juin 2014

McKinsey Global Institute (2012), « Trading Myths: Addressing Misconceptions About Trade, Jobs and Competitiveness », McKinsey & Company, Washington DC.

OCDE (2005), « Growth in Services Report : Fostering Employment, Productivity and Innovation », Meeting of the OECD Council at Ministerial Level.

OCDE (2006), « The Changing Nature of Manufacturing in OCDE Economies », STI Working Paper 2006/9.

OCDE (2015), « Manufacturing or Services – That is (not) the Question: The Role of Manufacturing and Services in OCDE Economies », OECD Science, Technology and Industry Policy Papers, n°19, OCDE Publishing.

OMC (2014), « Rapport sur le commerce mondial 2014 ».